



N° d'épreuve FFM — 491  
Moto-Club — 2, 4, 6 ROUES  
N° d'affiliation — 1567  
Date — 30 et 31 mars 2019  
Lieu — Terrain Moto cross ILLATS  
Organisateur technique — Robert SKRZYPCZYK  
E-mail — ballechampetre@hotmail.fr  
Téléphone — 06 61 24 85 13

## CDF SIDE-CAR CROSS INTER

## REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course — Jean-Benoît SAUNAGNE Licence : 128746  
Délégué FFM (Président du Jury) — Joël FAIVRE Licence :  
Membre du Jury — Thierry SYLVESTRE Licence : ~~6228~~  
Membre du Jury — Daniel BESCHI Licence : 003788  
Commissaire technique responsable — FFM Jean-Louis ARENAS Licence :  
Responsable du chronométrage — Régis ARENAS et BROQUES Licence : 215089 - 082315  
en cours

### Article 3 Catégories & Engagements

#### Side-car Cross Inter

Age\* — 16 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers  
60 ans maximum pour les pilotes et les passagers  
Licences — NCO / INTER / LUE  
Cylindrées — De 350cc à 750cc 2T ou de 350cc à 1000cc 4T  
Plaques — Numéro noir sur fond jaune

\*La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne devront pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1959).

#### Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 <sup>ère</sup>	140 €	6 <sup>ème</sup>	70 €	11 <sup>ème</sup>	45 €	16 <sup>ème</sup>	20 €
2 <sup>ème</sup>	120 €	7 <sup>ème</sup>	65 €	12 <sup>ème</sup>	40 €	17 <sup>ème</sup>	15 €
3 <sup>ème</sup>	100 €	8 <sup>ème</sup>	60 €	13 <sup>ème</sup>	35 €	18 <sup>ème</sup>	10 €
4 <sup>ème</sup>	90 €	9 <sup>ème</sup>	55 €	14 <sup>ème</sup>	30 €	19 <sup>ème</sup>	10 €
5 <sup>ème</sup>	80 €	10 <sup>ème</sup>	50 €	15 <sup>ème</sup>	25 €	20 <sup>ème</sup>	10 €



**Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**Article 5 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 6 Médicalisation de la manifestation**

Nom médecin responsable ..... C. APOROSCH  
 Nombre de secouristes ..... 19  
 Hôpital le plus proche ..... PASTEUR  
 33210 LANGON  
 Nombre d'ambulance(s) ..... 1  
 Temps de trajet (en min) ..... 15 min environ

**Article 7 Le site de pratique**

Accès :  
 Nom du site ..... TERRAIN DE NOTO CROSS  
 Adresse ..... Les Assinats  
 33720 ILLATS  
 Capacité Side-Car :  
 Pendant les essais : 36  
 En manche : 30  
 Caractéristiques :  
 Longueur du circuit ..... 1590 mètres  
 Largeur minimum de la piste ..... 7 mètres  
 Largeur de la grille ..... 3.0 mètres  
 Longueur de la ligne droite de départ ..... 118 mètres  
 Nombre d'OCP\* ..... 20  
 \*Officiels Commissaires de Piste

← en cours

- ⚠ **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

N° 16

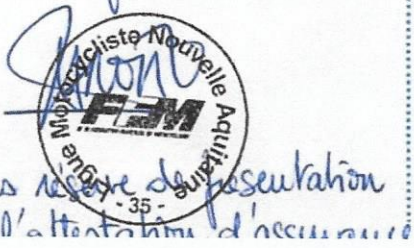
**Visa du Moto-Club**

Date : 25/1/2019



**Visa de la Ligue**

Date : Février 2019



**Visa de la FFM**

Date : 28/02/2019  
 Numéro : 19/0191







N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ 494  
 Moto-Club \_\_\_\_\_ 246 ROUES  
 N° d'affiliation \_\_\_\_\_ 1547  
 Date \_\_\_\_\_ 30 et 31 mars 2019  
 Lieu \_\_\_\_\_ Terrain moto cross ILLATS  
 Organisateur technique \_\_\_\_\_ Robert SKRZYPCZYK  
 E-mail \_\_\_\_\_ sallechampetre@hotmail.fr  
 Téléphone \_\_\_\_\_ 06 61 24 85 13

**MOTOCROSS**  
 MX Solo/Side-Car/Quad

**REGLEMENT PARTICULIER 2019**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

**Article 1 Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

**Article 2 Officiels**

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course \_\_\_\_\_ Jean René SAUNAUME Licence : 128746  
 Président du Jury ou Arbitre\* \_\_\_\_\_ Jean Marc Faige Licence : 009980  
 Membre du Jury \_\_\_\_\_ Thierry SYLVESTRE Licence : 6228  
 Membre du Jury \_\_\_\_\_ Daniel BESCHI Licence : 003788  
 Commissaire technique responsable \_\_\_\_\_ FFM en cours Licence :  
 Responsable du chronométrage \_\_\_\_\_ Ligue ARENAS et BROQUES Licence : 215089 - 082315  
 en cours

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

**Article 3 Catégories & Engagements**

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue 65cc	7	11	50/65cc	30€
Ligue 85cc	9	15	85cc 2T	30€
Trophée Sud Gascogne	13	-	125 2T à 650 4T	40€
Trophée sud 125cc	13	-	125 2T	40€
Ligue NX/NX2	15	+	100 2T à 650 4T	40€

Engagement :  
 Site Internet engage-sport  
 Contact \_\_\_\_\_ Robert SKRZYPCZYK  
 Téléphone 06.61.24.85.13 E-mail \_\_\_\_\_ sallechampetre@n

Chronométrage :  
 Location de transpondeur :  oui  non  
 Tarif :  
 Caution :



**Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**Article 5 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 6 Médicalisation de la manifestation**

Nom du responsable médical ... CAPOROSEN

Nombre de secouristes ... 15

Nombre d'ambulance(s) ... 1

Hôpital le plus proche ... PASTEUR 33210 LANGON

Temps de trajet (en min) ... 15 min environ

**Article 7 Le site de pratique**

**Accès :**

Nom du site ... TERRAIN de Moto CROSS ILLATS

Adresse ... Les Assinats 33720 ILLATS

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ... 1520 mètres

Largeur minimum de la piste ... 7 mètres

Largeur de la grille ... 30 mètres

Longueur de la ligne droite de départ ... 148 mètres

Nombre d'OCP\* ... 20

\*Officiels Commissaires de Piste

**Capacité Moto :**

Pendant les essais : 54

En manche : 45

**Capacité Quad/Side-car :**

Pendant les essais : 36

En manche : 30

← en cours



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**Visa du Moto-Club**

Date : 25/1/2019

MOTO-CLUB  
"2-ROUES"  
33720 ILLATS

**Visa de la Ligue**

Date : 16 février 2019

N°16  
  
Sous réserve de faisabilité

**Visa de la FFM**

Date : 28/02/2019

Numéro : 19/0191

  
Fédération Française de Motocyclisme  
74 Av. de la République  
75011 PARIS  
Tél : 01 49 23 77 00